Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse
Sainte–Marie-Madeleine

CONSEIL MUNICIPAL

Gilles Carpentier……	**maire**
Ginette Gauvin…….	**siège # *1***
René Poirier…….	**siège # *2***
Bernard Cayer…….	**siège # *3***
Jean-Guy Chassé……	**siège # *4***
Pascal Daigneault…….	**siège # *5***
René-Carl Martin……	**siège # *6***

Prochaine séance régulière du conseil :
le <u>lundi 14 Janvier 2019 à 19 h 30</u>
Église Évangélique Baptiste
405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

STATIONNEMENT HIVERNAL

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre minuit et 7 heure, du **1er novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (Extrait règlement RM330, art 6).

Nos bureaux seront fermés pour la période des fêtes, soit du vendredi 21 décembre au vendredi 4 janvier inclusivement. Nous serons de retour dès le lundi 7 janvier 2019.

Nous en profitons, pour vous souhaiter un joyeux Temps des Fêtes.

Volume 12 **DÉCEMBRE 2018**

AVIS PUBLIC

SECOND PROJET RÈGLEMENT 18-490 DEMANDE DE PARTICIPATION À UN REFERENDUM

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS vous est donné que lors d'une séance tenue le 6 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370, afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et aux abris d'autos permanents et le nombre d'étage maximum autorisé dans la zone 105.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et aux abris d'autos permanents et le nombre d'étage maximum autorisé dans la zone 105.
Celui-ci contient certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande concernant la disposition visant à modifier les normes relatives aux garages et aux abris d'autos permanents et le nombre d'étage maximum autorisé dans la zone 105 peut provenir de la zone concernée et des zones contiguës à celle-ci. Elle vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant au bureau municipal, situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 11e jour de décembre 2018

Lucie Paquette, Directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE JEUDI 1er NOVEMBRE 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

À laquelle sont présents :
Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :
Madame Lucie Paquette, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LECTURE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2018

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

6. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. Législation

8.1 Avis de motion - Règlement numéro 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et aux abris d'autos permanents et le nombre d'étage maximum autorisé dans la zone 105

8.2 Avis de motion - Règlement 18-491 Délégation de compétences au directeur service sécurité incendie

8.3 Avis de motion - Règlement 18-492 Exigences pour les pompiers de plus de 60 ans

8.4 Règlement 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et aux abris d'autos permanents et le nombre d'étage maximum autorisé dans la zone 105 - Premier projet

9. Administration générale

9.1 Dépôt - Rapports budgétaires au 29 octobre 2018

9.2 Approbation des comptes à payer

9.3 Séance extraordinaire - Adoption Budget 2019

10.. Sécurité publique

10.1 Service sécurité incendie - Adoption Budget 2019

10.2 Unité de secours - Soumission reçue et adjudication

10.3 Embauche d'un directeur adjoint

10.4 Embauche de quatre (4) pompiers

10.5 Caserne - Déneigement du stationnement

10.6 Pinces de décarcération - Appel d'offres

10.7 Achat d'équipements

11. Transport

11.1 Formation en espaces clos 5 et 6 novembre - Journalier aux travaux publics

11.2 Appel d'offres à sel à déglacer - Résultat

11.3 Déneigement trottoir - Rues du Moulin et du Ruisseau

11.4 Subvention PAARRM - Approbation des dépenses effectuées sur le réseau routier municipal

11.5 Entente pour entretien du 4e Rang

12. Hygiène du milieu

12.1 RIAM - Adoption du budget 2019

12.2 Poste de rechloration - Travaux de mise à niveau (automatisation) et services

12.3 Premier Tech Technologies - Convention pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire

12.4 Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Demande d'intérêts

13. Santé et Bien-être

14. Aménagement et Urbanisme

14.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Octobre 2018

14.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU tenu le lundi 29 octobre 2018

14.3 André Jérôme 1691 rue Girard - Demande d'occupation du domaine public (abris d'auto)

14.4 Dérogation mineure - Jean Bertrand 1637 rue de la Rose-des-Vents

14.5 Construction Fluet - Servitude des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc

14.6 Demande introduction d'instance - Centre Équestre Équi-Folie inc- 1560 Petit Rang

15. Loisirs et culture

15.1 Dépôt procès-verbal de la rencontre du Comité des loisirs d'octobre 2018

15.2 Fête d'Halloween

15..3 Fête de Noël

15.4 Module de jeu Parc Choquette - Réparation

16. Dépôt de documents

16.1RIAM - Procès-verbal séance ordinaire du 24 octobre 2018

17. Varia

17.1 Message des élus municipaux - Point ajouté

18. PERIODE DE QUESTIONS

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30.

2. COMMUNIQUÉ DE PRESSE – LECTURE

Monsieur Gilles Carpentier, maire, demande à Madame Lucie Paquette de faire la lecture d'un communiqué de presse.

2018-11-263

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-11-264

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2018 lequel a été transmis par courriel le 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-11-265

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 lequel a été transmis par courriel le 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-11-266

6. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 4 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 4 octobre 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;
QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8.. Législation

8.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 18-490 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LES PÉNALITÉS, LES NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET AUX ABRIS D'AUTOS PERMANENTS ET LE NOMBRE D'ÉTAGE MAXIMUM AUTORISÉ DANS LA ZONE 105

AVIS DE MOTION est donné par monsieur René-Carl Martin à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, pour adoption, le règlement numéro 18-490 modifiant le règlement de zonage 09-370.

L'objet de ce règlement est de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages résidentiels, aux abris d'autos permanents et de modifier les normes relatives au nombre d'étage maximum autorisé pour un bâtiment principal dans la zone 105.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

8.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-491 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU DIRECTEUR SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur René Poirier à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement modifiant les montants autorisés de dépenses qui sont délégués au directeur du service sécurité incendie.

8.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-492 EXIGENCES POUR LES POMPIERS DE PLUS DE 60 ANS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pascal Daigneault à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement modifiant les exigences pour exercer les fonctions de pompier volontaire au sein du service sécurité incendie si âgé de plus de 60 ans.

2018-11-267

8.4. RÈGLEMENT 18-490 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LES PÉNALITÉS, LES NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET AUX ABRIS D'AUTOS PERMANENTS ET LE NOMBRE D'ÉTAGE MAXIMUM AUTORISÉ DANS LA ZONE 105 - PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut augmenter les pénalités relatives aux infractions et modifier les normes relatives aux garages et abris d'autos permanents;

*CONSIDÉRANT QU'*une demande a été déposée par Construction Fluet pour modifier le nombre d'étage autorisé dans la zone 105;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et abris d'autos permanents et le nombre d'étage maximum autorisé dans la zone 105.

9.. ADMINISTRATIOIN GÉNÉRALE

9.1. DÉPÔT - RAPPORTS BUDGÉTAIRES AU 29 OCTOBRE 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 29 octobre 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire et le rapport budgétaire comparatif au 29 octobre 2018.

2018-11-268

9.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'approuver les salaires payés de 34 143.82 $, les comptes payés par chèques au montant de 16 662.62 $, les comptes payés par paiements préautorisés de 19 858.69 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 179 782.45 $, le tout avec dispense de lecture.

2018-11-269

9.3. SÉANCE EXTRAORDINAIRE - ADOPTION BUDGET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 soit fixée au lundi 17 décembre 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances du conseil.

10.. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-270

10.1. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION BUDGET 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a transmis à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine le projet des prévisions budgétaires 2019 pour le service sécurité incendie, tel que requis à l'article 12 de l'entente relative à la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité intermunicipal de la protection contre l'incendie a recommandé l'adoption du budget 2019 lors de sa rencontre tenue le 22 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2019 pour le service sécurité incendie qui représentent un montant de 455 000 $ à être partagé avec la municipalité du Village de Sainte-Madeleine, selon les termes de l'entente intermunicipale;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient incluses au budget 2019 de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

2018-11-271

10.2. UNITÉ DE SECOURS - SOUMISSION REÇUE ET ADJUDICATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offre faite le 3 octobre 2018 pour l'achat d'une unité de secours de type Fourgon Mercedes-Benz pour le service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE seule une offre a été reçue et conforme au cahier des charges;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité accepte l'offre faite par la compagnie Silverstar Montréal de 78 768.22 $ pour un véhicule modèle Sprinter 2500 Cargo;

QUE le conseil municipal autorise l'achat dudit véhicule suivant l'offre soumise en date du 17 octobre 2018 à l'exception des charges supplémentaires pour le limiteur de vitesse et le ralenti accéléré réglable totalisant 2 083 $ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense prévue au budget 2018 sera payée avec les fonds de surplus affecté.

2018-11-272

10.3. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur adjoint est vacant et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche pour maximiser les effectifs au sein du service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Bouchard a posé sa candidature et qu'il possède les qualifications ainsi que les exigences requises pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service sécurité incendie, monsieur Mathieu Lacombe, et les membres du comité intermunicipal-protection contre l'incendie recommandent la candidature de monsieur Bouchard;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Éric Bouchard soit engagé à titre de directeur adjoint pour le service sécurité incendie Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine;

QUE sa date d'embauche est fixée au 2 novembre 2018;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale madame Lucie Paquette soient autorisés à signer le contrat de travail.

2018-11-273

10.4. EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS

CONSIDÉRANT le départ de quelques pompiers au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit maintenir un plancher d'emploi de vingt-quatre (24) salariés selon la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin
APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur du service sécurité incendie, monsieur Mathieu Lacombe, soit autorisé à procéder à l'affichage pour quatre (4) postes de pompiers;

QUE le directeur doit exécuter toutes les procédures nécessaires avant l'embauche;

QUE le directeur soumettra ces recommandations au conseil municipal en novembre 2018 afin de pouvoir procéder à la nomination des candidats à la séance du 6 décembre 2018.

2018-11-274

10.5. CASERNE - DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Ferme Familiale Malouin Inc. au montant de 600.00$ plus les taxes applicables pour le déneigement du stationnement de la caserne pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget d'opération 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement de la caserne pour la saison 2018-2019 à Ferme Familiale Malouin Inc. au montant de 689.85 $.

2018-11-275

10.6. PINCES DE DÉCARCÉRATION - APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dans son budget 2018 a prévu de faire l'achat de pinces de décarcération et qu'un montant de 45 000 $ a été affecté à cette dépense;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal-protection contre l'incendie Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine à recommander la réalisation de ce projet lors de la rencontre du 22 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour l'achat de pinces de décarcération selon les spécifications données par le directeur du service sécurité incendie.

2018-11-276

10.7. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service sécurité incendie a déposé la liste des achats à être effectués et formation obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues dans le budget d'opération et d'immobilisation 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont fait l'objet d'une recommandation de la part du comité intermunicipal-protection contre l'incendie lors de la rencontre du 22 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du service sécurité incendie, monsieur Mathieu Lacombe à faire l'achat de matériel et frais de formation totalisant 22 150$ $ à savoir:

Insigne d'identification	1 750 $
Chandail d'uniforme	1 300 $
Mousse d'extinction Classe A	950 $
Scie à chaine CutterEdge	3 900 $
Scie circulaire - Remplacement lame et pièces	1 275 $
Flèche directionnelle	1 375 $
Habit de combat (4) - Remplacement	10 200 $
Frais de formation RCR/DEA - CNESST	1 400 $

QUE ces dépenses soient faites aux meilleures conditions et prix possibles.

11.. TRANSPORT

2018-11-277

11.1. FORMATION EN ESPACES CLOS 5 ET 6 NOVEMBRE - JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le développement ainsi que la formation continue de ses employés relativement à leurs tâches;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Paritaire pour la santé et la sécurité du travail Secteur Affaires municipales tient une formation Espaces clos en début novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses en formation sont prévues au budget 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Maxym Bonhomme à participer à une formation Espaces clos tenue à Saint-Bruno les 5 et 6 novembre 2018 et dont les frais d'inscription sont de 153 $;
D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas, sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les dispositions en vigueur.

2018-11-278

11.2. APPEL D'OFFRES À SEL À DÉGLACER - RÉSULTAT

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat du sel à déglaçage pour la saison 2018-2019:

Carrières Saint-Dominique Ltée	95.99 $ tonne métrique
SEBCI inc	103.12 $ tonne métrique
Sel Frigon inc	104.12 $ tonne métrique
Compass Minerals Canada Corp	113.80 $ tonne métrique
Cargill Sel, Sécurité Routière	117.14 $ tonne métrique

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité :

D'effectuer l'achat du sel à déglaçage pour la saison 2018-2019 de la compagnie

Les Carrières de Saint-Dominique Ltée pour 95.99 $ la tonne métrique, livraison incluse et les taxes applicables en sus.

2018-11-279

11.3. DÉNEIGEMENT TROTTOIR - RUES DU MOULIN ET DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Sainte-Madeleine a procédé au déneigement du trottoir en bordure de la route 116 entre les rues du Moulin et du Ruisseau la saison dernière;

CONSIDÉRANT la satisfaction des citoyens et l'expérience positive;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal demande à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine la possibilité d'effectuer les travaux de déneigement du trottoir entre les rues du Moulin et du Ruisseau pour la saison 2018-2019;

DE nous confirmer les conditions ainsi que les coûts pour l'opération de déneigement.

2018-11-280

11.4. SUBVENTION PAARRM - APPROBATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration de chaussées ont été effectués sur le réseau routier municipal, à savoir:

Partie Montée du 4e rang
Partie du Rang Saint-Simon
Partie du Boulevard Rodrigue
Rue des Cyprès
Place des Saules
Rue Brodeur

CONSÉDIRANT QUE la dépense de 182 661.46 $ est subventionnée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

*CONSIDÉRANT QU'*une aide financière de 30 000 $ a été confirmée dans l'enveloppe budgétaire du Ministère des Transports pour les projets d'envergure ou supramunicipaux;

*CONSIDÉRANT QU'*une aide financière de 8 936 $ a été confirmée par le ministère selon la recommandation faite par Monsieur Simon Jolin-Barrette, Député de Borduas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le réseau routier municipal pour un montant subventionné de 38 936 $ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues et rangs dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2018-11-281

11.5. ENTENTE POUR ENTRETIEN DU 4E RANG

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien du 4ième Rang;

ATTENDU QUE le 4ième Rang apparaît sur le plan de cadastre de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et également sur le plan de cadastre de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

*ATTENDU QU'*à la suite de l'étude du dossier, de divers documents et autres, les parties ont convenu et établi que la superficie de 1 020 000 pieds carrés est située à environ 62% dans le cadastre de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et à environ 38% dans le cadastre de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE chacune des municipalités se déclare satisfaite des calculs effectués;

*ATTENDU QU'*une entente similaire a déjà été convenue entre les parties;

*ATTENDU QU'*il y a lieu d'actualiser cette entente afin de mieux définir les interventions et les façons de procéder pour chaque partie;

ATTENDU QUE cet échange de services entre les deux municipalités évite un chevauchement des interventions générales sur le 4ième Rang;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour l'entretien du 4ième Rang.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-11-282

12.1. RIAM - ADOPTION DU BUDGET 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous l'a transmis pour adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis;

QU'une copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme Annexe A.

2018-11-283

12.2. POSTE DE RECHLORATION - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU (AUTOMATISATION) ET SERVICES

CONSIDÉRANT QUE nos employés municipaux actuels ne possèdent pas les cartes de compétence pour le suivi ainsi que le respect des normes pour opérer le poste de rechloration;

*CONSIDÉRANT QU'*une mise à niveau s'impose pour des travaux d'automatisation au poste situé sur le chemin Benoit;

CONSIDÉRANT la proposition faites par les services techniques de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve l'estimé budgétaire de la mise à niveau du poste de rechloration du chemin Benoit au montant 18 220.80$ plus les taxes applicables tel que soumis par la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu en date du 22 octobre 2018;

D'autoriser les travaux qui consistent au remplacement du système de contrôle en place par un automate programmable et l'installation d'un lien de communication en continu relié au poste de la Centrale de Traitement d'eau;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation du projet sont disponibles au poste budgétaire Hygiène du milieu;

D'accepter de payer les charges récurrentes annuelles de 7 307.80 $ plus les taxes applicables pour les visites, la prise en charge des analyses et les frais de communication.

2018-11-284

12.3. PREMIER TECH TECHNOLOGIES - CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 12-403 autorisant l'installation de système de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge de l'entretien est la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'entretien sont déterminés dans le règlement de taxation annuelle;

*CONSIDÉRANT QU'*un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayon ultraviolet est offert par la compagnie Premier Tech Aqua, unité d'affaires de Premier Tech Technologies Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Gilles Carpentier, maire et madame Lucie Paquette, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de services avec la compagnie Premier Tech Aqua.

2018-11-285

12.4. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU - DEMANDE D'INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine et la municipalité du Village de Sainte-Madeleine sont à réaliser une étude sur l'opportunité d'un regroupement de leurs territoires par l'entremise d'un comité de travail;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est faite avec l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à l'étape d'évaluer les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le fait que notre municipalité est cliente et que la municipalité du Village est membre de la Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu de nous faire connaître son intérêt et ses conditions si tel regroupement se concrétisait;

D'évaluer l'impact financier pour desservir nos deux municipalités;

DE transmettre la présente résolution à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine, au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ainsi qu'au député de Borduas monsieur Simon Jolin-Barrette.

13.. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUNE

14. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14.1. DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS OCTOBRE 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2018.

14.2. DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DU CCU TENU LE LUNDI 29 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 29 octobre 2018.

2018-11-286

14.3. ANDRÉ JÉRÔME 1691 RUE GIRARD - DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ABRIS D'AUTO)

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Jérôme demande à la municipalité le droit d'occuper l'espace public pour le 1691 rue Girard;

CONSIDÉRANT QUE sa demande est dans le but d'aménager un stationnement temporaire pour une période de trois (3) à cinq (5) ans;

*CONSIDÉRANT QU'*actuellement il manque d'espace de stationnement sur sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal ne peut se permettre de créer un précédent pour un stationnement dit temporaire;

QUE le conseil municipal n'autorise pas l'utilisation de l'espace public pour le 1691 rue Girard propriété de monsieur André Jérôme.

2018-11-287

14.4. DÉROGATION MINEURE - JEAN BERTRAND 1637 RUE DE LA ROSE-DES-VENTS

Demande de dérogation mineure DM-2018-10 présentée par Jean Bertrand pour le 1637, rue de la Rose-des-Vents. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, visa la distance entre la maison et le bâtiment accessoire. La distance sera de 2.38m au lieu de 3m prescrit. La dérogation sera de .62m.

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain et de la maison limite les possibilités;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible, terre en culture à l'arrière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par Jean Bertrand pour le 1637 rue de la Rose-des-Vents.

2018-11-288

14.5. CONSTRUCTION FLUET - SERVITUDE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement de la rue Noiseux est en phase de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit desservir les constructions projetées par les réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit céder un droit de passage pour l'installation, l'entretien, la réparation ou le remplacement des conduites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale madame Lucie Paquette soient autorisées à signer l'acte de servitude en intervenir avec Construction Fluet Inc. pour les lots 2 366 936 et 2 945 316.

2018-11-289

14.6. DEMANDE INTRODUCTION D'INSTANCE - CENTRE ÉQUESTRE ÉQUI-FOLIE INC- 1560 PETIT RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a refusé d'émettre un permis de construction pour la réalisation d'un projet non conforme à la règlementation municipale en vigueur sur le lot sis au 1560, Petit Rang, à Sainte-Marie-Madeleine;
CONSIDÉRANT QUE malgré ce refus, le propriétaire des lieux a permis et/ou toléré la construction de bâtiments de toile de 120 pieds par 70 pieds plus un bâtiment adjacent de 32 pieds par 40 pieds sur ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire permet la continuation des travaux malgré un avis adressé par la Municipalité intimant au propriétaire de cesser tous les travaux en raison de la non-conformité du projet à la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Protection du territoire agricole (CPTAQ) a prononcé une ordonnance le 11 juillet 2018 intimant le propriétaire de cesser d'utiliser ou de permettre que soit utilisé à des fins autres que l'agriculture le lot 2 366 757 du Cadastre du Québec et de remettre les lieux en état d'agriculture en retirant toutes les installations effectuées;

CONSIDÉRANT QUE cette ordonnance est contestée;

CONDISÉRANT QUE malgré l'ordonnance et un deuxième avis de la municipalité, le propriétaire des lieux autorise et/ou permet que les travaux se poursuivent;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment a constaté le 22 octobre 2018 que les travaux se poursuivent malgré les avis de la municipalité et l'ordonnance de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que les activités tenues sur le lot à même ces installations demeurent non conformes à la règlementation municipale;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'instituer des procédures légales pour obtenir une ordonnance de la Cour Supérieur intimant le propriétaire des lieux et/ou ses occupants de cesser tous les travaux et opérations non conformes à la règlementation municipale et le démantèlement des installations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

DE mandater Me Josée Vendette, avocate, pour instituer les recours judiciaires appropriés en pareilles circonstances pour faire cesser toute utilisation des lieux non conformes à la règlementation municipale et obtenir le démantèlement des installations effectuées sur ladite propriété sans permis et, par conséquent sans droit.

15. LOISIRS ET CULTURE

15.1. DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES LOISIRS D'OCTOBRE 2018

Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du Comité loisirs tenue le 24 octobre 2018.

2018-11-290

15.2. FÊTE D'HALLOWEEN

*CONSIDÉRANT QU'*une fête d'Halloween est organisée par les administrateurs Communauté Sainte-Madeleine laquelle rassemble les citoyens de Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette fête a eu lieu à l'École St-Joseph-Spénard le samedi 27 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité participe à l'organisation de cette fête en faisant un prêt d'équipement dont dispose le service des loisirs;

QUE l'agente de loisirs, culture et vie communautaire s'assure de faire le suivi avec les administrateurs de la Communauté Sainte-Madeleine pour la réussite de cet événement.

2018-11-291

15.3. FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE l'agente des loisirs, culture et vie communautaire a élaboré un projet pour la fête de Noël à la salle des Chevaliers de Colomb le dimanche 9 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de loisirs recommandent la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette activité fait partie du budget 2018, section Loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

QUE l'agente des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisée à procéder aux achats et réservations nécessaires pour la réalisation de cette activité;

QU'un montant approximatif de 5 000 $ est autorisé pour la tenue de cette activité.

2018-11-292

15.4. MODULE DE JEU PARC CHOQUETTE - RÉPARATION

CONSIDÉRANT QUE le module de jeu filet à grimper pour les 5 à 12 ans au Parc Choquette nécessite des réparations pour la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de loisirs, culture et vie communautaire a communiqué avec la compagnie Jambette pour faire l'évaluation des travaux de remise en état;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

QUE l'agente de loisirs, culture et vie communautaire soit autorisée à procéder aux travaux de réparations du module de jeu selon la soumission datée du 25 octobre 2018 au montant de 1 415.44 $ plus les taxes applicables.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1. RIAM - PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2018

17. VARIA

17.1. MESSAGE DES ÉLUS MUNICIPAUX - POINT AJOUTÉ

Monsieur Pascal Daigneault se dissocie de l'Équipe de Gilles Carpentier

Monsieur Jean-Guy Chassé se dissocie de l'Équipe de Gilles Carpentier et du Renouveau

Madame Ginette Gauvin se dissocie de l'Équipe de Gilles Carpentier et du Renouveau

Monsieur René Poirier se désiste de l'Équipe de Gilles Carpentier

Monsieur Bernard Cayer se désiste de l'Équipe de Gilles Carpentier

Monsieur René-Carl Martin se dissocie de l'Équipe de Gilles Carpentier

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-11-293

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et :

DE lever cette séance à 21 h 00.

Gilles Carpentier	Lucie Paquette
Maire	Directrice générale

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES OCTOBRE 2018

No. Chèque		Date chèque
C1800636	9180-0557 Québec In.	2 376,15 $
C1800637	La Capitale Assureur de l'Adm.	1 975,79 $
C1800638	Syndicat des pompiers du Québec	460,00 $
C1800639	Ville Saint-Hyacinthe	1 963,65 $
C1800640	Yves Blanchard Enr	689,85 $
C1800641	BCF Avocats d'affaires in trust	9 197,18 $
TOTAL		**16 662,62 $**

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR PAIEMENTS AUTORISÉS OCTOBRE 2018

Numéro Autorisation	Nom fournisseur	Montant
L1800100	Bell	39,04 $
L1800101	Belll Canada	237,78 $
L1800102	Bell Canada	159,95 $
L1800103	Coop. Régionale Électrique	620,40 $
L1800104	Desjardins Securité Financière-REER	1 094,48 $
L1800105	Hydro Québec	1 407,72 $
L1800106	Impériale Esso	859,52 $
L1800107	Ministre du Revenu du Québec	9 823,79 $
L1800108	Poste Canada	171,97 $
L1800109	Receveur Général du Canda	4 394,21 $
L1800110	Visa Desjardins	1 049,83 $
	TOTAL	**19 858,69$**

Calendrier 2019

Séances ordinaires du conseil à 19h30

Lundi, le	**14 janvier 2019**
Lundi, le	**11 février 2019**
Lundi, le	**11 mars 2019**
Lundi, le	**8 avril 2019**
Lundi, le	**13 mai 2019**
Lundi, le	**10 juin 2019**
Lundi, le	**8 juillet 2019**
Lundi, le	**12 août 2019**
Lundi, le	**9 septembre 2019**
Lundi, le	**7 octobre 2019**
Lundi, le	**4 novembre 2019**
Lundi, le	**9 décembre 2019**

APPEL DE CANDIDATURES

REPRÉSENTANT POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est à la recherche de citoyens intéressés à s'impliquer sur le comité consultatif d'urbanisme, afin de pouvoir rendre des recommandations sur les dérogations mineures et autres.

Ceci représente environ une rencontre par mois, sur semaine, avant-midi. Si votre expérience en construction, urbanisme, architecture, etc. pouvait servir au mieux-être de la population, ceci serait un atout.

DÉTAILS COMPTES À PAYER
OCTOBRE 2018

Alimentation Ste-Madeleine Inc.	71,95 $
André Paris inc.	1 189,99 $
Autobus Beauregard inc	264,44 $
C.A.U.C.A.	1 096,86 $
Canadian Tire	37,35 $
Canadien Nationan-non marchandises	558,00 $
Cancoppas Québec Ltée	21 973,83 $
Chem Action inc	9 356,43 $
Clairon de Saint-Hyacinthe	257,54 $
Compteurs Lecomte Ltée	1 037,25
Consultants S.M. inc.	3 679,20
Delcom Solutions d'Affaires	370,93 $
Dion Dany	136,26 $
Dépanneur Express	162,10 $
Église Évangélique Baptiste	250.00 $
Entretien François Guy	28,74 $
Excavation Vincent Messier	5 070,40 $
Ferme D et P Beauregard senc	3 570,77 $
Financière Banque Nationale	4 147,30 $
Fournitures de bureau Denis	264,21 $
Groupe Environex	403,56 $
Groupe Maskatel LP	92,39 $
Impression KLM	1 199,19 $
Lacombe Mathieu	405,74 $
Laferté et Letendre Inc..	403,98 $
Les Entreprises Michaudville inc.	2 820,58 $
Lignes Maska / 9254-8783 Québec in.	8 683,21 $
Location Discam inc.	919,80 $
Loisir et Sport Montérégie	97,73 $
MRC des Maskoutains	2 897,81 $
MRC des Maskoutains	636,42 $
Pelletier Diane	100,00 $
Protect Eau	293,19 $
Régie de l'A.I.B.R.	1 622,40 $
Roger sans-fil	159,61 $
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	23 389,95$
Service Techno-copieur	60,94 $
Transport Raynald Boulay	75 382,22 $
Vachon Caroline	188,14 $
Ville de Saint-Hyacinthe	868,06 $
Ville de Saint-Hyacinthe	763,49 $
Ville Mont Saint-Hilaire	4 870,49 $
Total	**179 782,45 $**

Que ces journées de festivités vous soient douces,

Que la joie de Noël continue de briller dans vos yeux chaque matin de la nouvelle année !

Tous les membres du conseil municipal vous souhaitent le bonheur, la santé, le succès et l'accomplissement de tous vos vœux !

Joyeuses Fêtes

et

Bonne année !

SYSTÈME DE COMMUNICATION EN CAS DE TOUTE URGENCE
RAPPEL AUX GENS INTÉRESSÉS

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des services, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a un système automatisé d'appels. Ce système est utilisé pour aviser les citoyens lors de situations d'urgence (ex. avis d'ébullition d'eau potable, levée d'avis d'ébullition d'eau potable, fermeture d'eau, fermeture de rue, etc.) en transmettant un message téléphonique et/ou courriel selon votre préférence.

Afin de vous assurer de recevoir ces messages, vous devez confirmer les informations suivantes (**ces informations seront traitées de façon confidentielle):**

Vous pouvez nous envoyer vos informations par courriel à : info@stemariemadeleine.qc.ca **ou** avec votre versement taxes et/ou mutation, ou par la poste au 3541 boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine

ADRESSE DE LA **PROPRIÉTÉ**:

Nom du propriétaire: _____
Téléphone : _____
Cellulaire : _____
Courriel : _____

Nom du **locataire** : _____
Téléphone : _____
Cellulaire : _____
Courriel : _____

Vous souhaitez être avisés par :
(cochez le ou les modes choisis)

☐ Téléphone ☐ Cellulaire ☐ Courriel

Vous souhaitez être avisés par :
(Cochez le ou les modes choisis)

☐ Téléphone ☐ Cellulaire ☐ Courriel

Groupe Scout 4e L'Avenir inc.

COLLECTE DE CANNETTES ET BOUTEILLES CONSIGNÉES
12 JANVIER 2019, DÈS 9H

Comme à l'habitude, les jeunes passeront à votre porte pour récupérer vos canettes et vos bouteilles.

Si vous préférez vous en débarrasser rapidement, laissez un message sur notre boîte vocale au **450 262-1042 option #1**,
un bénévole communiquera avec vous dès que possible.

SCOUTS du Canada

UN GROS MERCI

Votre outil essentiel de gestion des matières résiduelles vous a été livré par la poste dernièrement.

Le calendrier est conçu pour faciliter le repérage visuel des différents jours de collecte afin que tous les citoyens de la municipalité puissent être en mesure de participer efficacement et en grand nombre à l'ensemble des services de collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles qui leur sont offerts.
Si par mégarde vous aviez égaré votre calendrier, vous pouvez le retrouver sur notre site internet à www.sainte-marie-madeleine.ca, colonne « services aux citoyens » sous l'onglet collecte des ordures.

La Régie est toujours fière de transmettre aux citoyens de la municipalité, des outils de communication accessibles et performants afin de favoriser une utilisation optimale des services offerts. Pour toute information concernant la collecte à trois voies ou les autres services de la Régie, vous pouvez les rejoindre au : 450-774-2350 ou bien sur leur site internet : www.riam.quebec

---

AgriRécup est une organisation canadienne sans but lucratif qui offre des programmes pour aider les producteurs agricoles à gérer de façon écoresponsable les déchets en plastique d'origine agricole produits sur les fermes. Grâce à ces programmes, AgriRécup a su se bâtir une réputation d'excellence partout dans le monde.
AgriRécup travaille de concert avec la MRC des Maskoutains, les syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains afin d'aider les producteurs à maintenir un environnement maskoutain sécuritaire, sain et durable.

QUAND?
La collecte a débuté le 1er décembre 2018

OÙ?
LA COOP COMAX
15100, chemin de la Coopérative, Saint-Hyacinthe – contact Jean-François Mignault – cellulaire : 450-278-6552
LA COOP SAINTE-HÉLÈNE
655, rue Principale, Ste-Hélène de Bagot – contact : Angèle Boulay agr. – cellulaire : 450-278-5157

Les sites de collecte participent sur une base volontaire. Si vous avez des questions, communiquez avec ceux-ci.

Quels plastiques sont visés par la collecte ?

PLASTIQUES AGRICOLES

- Plastique d'enrobage pour balles de foin
- Bâches et sacs pour ensilage
- Ficelles et cordes
- Filet

PLASTIQUE POUR BALLE DE FOIN, BÂCHES ET SACS D'ENSILAGE

- Secouez le plastique pour enlever le maximum de débris;
- Entourez le plastique en paquet;
- Rapportez au site de collecte et déposer dans le bac approprié

FICELLES ET CORDES

- Roulez et déposer dans le bac ficelles-cordes au site de collecte

FILETS

- Déposer dans le bac filets au site de collecte

*Seuls les plastiques propres, secs et séparés sont acceptés.

Chaque site de collecte possède de grands bacs circulaires, munis de grands sacs de collecte.
Les agriculteurs participants déposeront le plastique visé par le programme dans le bac identifié à cette fin.
Un camion de collecte récupérera le matériel.
Le plastique sera mis en ballots et commercialisé (les filets seront acheminés vers un site autorisé pour être incinérés selon des normes respectueuses de l'environnement).

La Sûreté du Québec vous informe

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Avec la période hivernale à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes qu'ils doivent obligatoirement munir leur véhicule de pneus d'hiver pour circuler sur les routes du Québec. En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver, du 15 décembre au 15 mars inclusivement.

La Sûreté du Québec assure une vigie constante et redouble d'attention pour améliorer la sécurité routière. Se prémunir de pneus d'hiver constitue l'un des moyens nécessaires afin d'assurer vos déplacements de façon sécuritaire. Les propriétaires de véhicules non conformes s'exposeront à une amende minimale de 200 $ plus les frais. L'obligation des pneus d'hiver vise essentiellement à accroître la sécurité routière.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

Adapter sa conduite aux conditions de la route.
Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 $ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

L'importance de bien déneiger sa voiture.
Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter les sites Internet du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec et de la Société de l'Assurance Automobile du Québec, afin de mieux connaître les règles de sécurité routière. Bon hiver à tous!

Source : Sergente Karine Picard – Sûreté du Québec

Le gouvernement du Québec mène une campagne de sensibilisation contre les agressions sexuelles, l'exploitation sexuelle et la violence conjugale, dans le cadre de ses actions pour contrer la violence sous toutes ses formes.

Pour plus d'information à ce sujet voir le dossier intitulé : « Le Secrétariat à la condition féminine », visitez leur site Internet au : www.scf.gouv.qc.ca

Apprendre à cuisiner de bons repas sains à faible coût!

Encadré par une animatrice compétente, cet atelier propose la préparation de plats simples, équilibrés et variés tout en vous permettant d'intégrer la base des techniques culinaires.

Dans un centre de loisirs près de chez vous!

Inscription et information : 450 261-1110
info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Cette activité est réservée aux résidents de la MRC des Maskoutains.

Cuisines Collectives

Québec · MRC des Maskoutains · La Table de Sécurité alimentaire · Desjardins · Un programme de La Moisson Maskoutaine

---

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Chaque année, au Québec, plusieurs cas d'intoxications au monoxyde de carbone s'avèrent mortels. Les sources possibles d'émanation de CO sont nombreuses dans votre domicile : poêle au bois ou au propane, cuisinière au gaz, foyer à l'éthanol, système de chauffage au mazout, moteur à combustion laissé en marche dans le garage attenant à votre résidence... Savez-vous comment prévenir les risques d'intoxication?

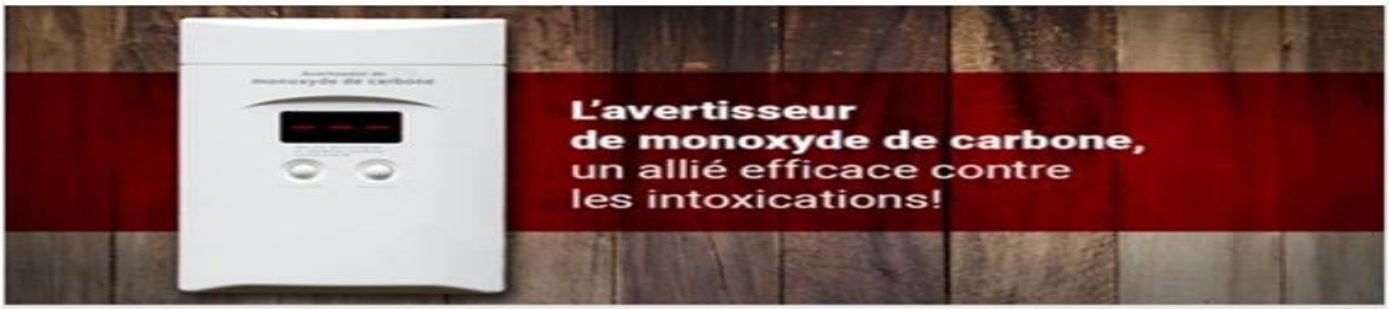

Québec

SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA
Monoxyde de carbone - Prévention des incendies - Ministère de la Sécurité publique

CAPSULE PARENTS

JE VEUX QUE TU M'ACHÈTES ÇA!

Vous ne pouvez aller magasiner sans avoir des demandes? Faites des listes. Prenez en note ce que demande votre enfant en lui disant, c'est une bonne idée on va s'en souvenir pour que tu le demandes à ta fête ou pour Noël. Offrez les idées aux membres de votre famille au besoin. À l'épicerie c'est compliqué? Donner leur des missions. Prends-moi cet item, choisi la saveur du yogourt, etc.

Isabelle Leclair
Ed. Enfance

AÎNÉS EN SANTÉ

NOUVEAU COURS

Ce cours sera composé de 3 blocs : **10 minutes d'échauffements, 30 minutes d'exercices et 20 minutes d'étirements.**

Le tout renforcera la masse musculaire, favorisera l'équilibre et le bien-être des étirements.

Besoin d'apporter tapis de yoga et poids de 2 à 5 lbs, selon votre besoin.

Lieu : Local des loisirs

Quand : Mardi (22 janvier au 2 avril)

Heure : 9 h à 10 h

Durée : 10 semaines

Responsable : Mme Manon Joyal

Coût : 70$

Inscription 15 et 16 janvier de 9 h à 20 h au bureau des loisirs
au 3549 boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine

FORMATION
PREMIERS SOINS
RCR/DEA, PETITE ENFANCE

QUAND
19 janvier 2019
8 h 30 à 16 h 30

Coût
75 $ / personne
Places limitées
Réservation requise

Où
Bureau des loisirs
3549 boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine

Au programme - Situation d'urgence - Blessures à la tête - Altération de l'état de conscience - Maladies cardiovasculaires - Hémorragies et brûlures - Urgences médicales - RCR et DEA - Étouffement

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉ EN 1877

Ouvert au grand public
Milieu de garde
Milieu scolaire
Milieu sportif
Âge d'or
PLACES LIMITÉES

FONDATION MC DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

Loisirs
Sainte-Marie-Madeleine
3549 boul. Laurier
450 795-6984
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca
@loisirsstemm

COURS GARDIENS AVERTIS
25 JANVIER 2019

COORDONNÉES

LOISIRS
SAINTE-MARIE-MADELEINE

3549 BOUL. LAURIER

450 795-6984

loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

INFORMATIONS

La formation s'adresse aux jeunes âgés de 11 ans et plus. Il s'agit d'une formation d'une durée de 8 heures, offert en collaboration avec Atout-Plus, partenaire de formation de la Croix-Rouge, au cour de laquelle les jeunes apprendront à devenir autonomes et responsables. Suite à cette journée, les participants auront tous les outils en main afin de garder des enfants en toute confiance et en toute sécurité ! Le cours présente les techniques de secourisme de base et les compétences nécessaires pour prendre soin des enfants. Les jeunes apprendront également à prévenir les urgences et à promouvoir leurs services auprès de parents potentiellement intéressés.

Au terme de la journée, en plus de tous ses apprentissages, chaque participant repartira avec ses programmes/manuels Croix-Rouge et sa carte d'attestation.

La journée débute à 8 h et se termine à 16 h approximativement.
Le coût du cours est de 50$, car nous sommes un plus petit groupe.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le coupon d'inscription avant le **21 décembre 2019** et venir le porter au bureau des Loisirs de Sainte-Marie-Madeleine ou le poster à l'adresse suivante : Bureau des Loisirs
3549 boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine
J0H 1S0

Le paiement doit être remis avec le coupon d'inscription.
Aucune réservation téléphonique

Lors de cette journée, vous aurez besoin de :
1 poupée ou un toutou grandeur bébé
1 crayon de plomb
Du papier pour prendre des notes
1 ou 2 collations
Un gros repas froid

Prénom et Nom : _____ Tél : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Âge : _____ Signature du parent : _____

☐ J'ai inséré le 50$ du cours Gardiens avertis avec le coupon-réponse.

Paiement comptant ou chèque libellé au nom de la Municipalité Sainte-Marie-Madeleine

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

L'activité d'aide aux devoirs vise à soutenir les élèves du primaire dans la réalisation de leurs travaux scolaires tout en les incitant à persévérer et mettre les efforts requis pour leur réussite scolaire.

LES PLACES SONT LIMITÉES

Fiche d'inscription disponible sur le site de la municipalité
www.stemariemadeleine.qc.ca,
au bureau des loisirs et
sur la page Facebook des Services de loisirs Sainte-Marie-Madeleine @loisirsstemm

Caroline Vachon
Agente de loisirs, culture et vie communautaire
450 795-6984
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca
@loisirsstemm

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

Toutes les activités se font au centre communautaire situé au 75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)

Activités :

BILLRDS les lundis à 18 h 00

BINGO : les mardis à 13 h 30

Pétanque atout et pétanque tapis : les jeudis à 13 h00

CARTES : jeux de cartes tous les jours vers 15h 00

Renseignement : Micheline : 450 795-6477

CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

Prochaine Réunion : 13 février 2019 à 19 h

Merci à tous nos bénévoles qui se sont dévoués pour: ventes de livres, Salon des Créativités, Guignolée, brunch, ateliers, messes et autres activités, car sans ces bénévoles toutes ces activités ne seraient pas possibles.

Information : Simone 450 759-3539 ou Diane 450 795-3935

BUREAU MUNICIPAL 3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6272 courriel: info@stemariemadeleine.qc.ca

🖷 450 795-3180 site internet: www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h

SERVICE SECURITE INCENDIE 290, rue St-Jean-Baptiste Ste-Madeleine

MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6412 🖷 450 795-3456 courriel: mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

BIBLIOTHEQUE Abonnement disponible à la Ville de Saint-Hyacinthe, au montant de 2 $ pour la carte **Accès Loisirs, durée pour 4 ans**

☏ 450 795-3959 🖷 450 795-3736 courriel: madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

LOISIRS SAINTE-MARIE-MADELEINE 3549, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine

/CAROLINE VACHON, AGENTE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/ (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6984 🖷 450 795-3436 courriel: loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Horaire des loisirs :

LUNDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30	JEUDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30
MARDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30	VENDREDI	8 h 30 À 12 h	
MERCREDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30			

CALENDRIER DES COLLECTES

JANVIER 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	BUREAU FERMÉ	**1** Jour de l'An BUREAU FERMÉ	**2** BUREAU FERMÉ	3 BUREAU FERMÉ	4 Déchets BUREAU FERMÉ	5
6	7 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	8	9	10 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	11 Collecte des matières recyclables	12
13	14 Séance ordinaire À 19 h 30 ---------- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	15	16	17 Collecte des matières organiques ---------- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	18 Déchets	19
20	21 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	22	23	24 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	25 Collecte des matières recyclables	26
27	28 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	29	30	31 ---------- INSPECTEUR EN BÂTIMENT		

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN
Banques alimentaires
Magasins communautaires

BANQUE ALIMENTAIRE
au 405, boul. Laurier, Saint-Marie-Madeleine
(sous-sol de l'Église Évangélique Baptiste de St-Hyacinthe)
Ouverture des portes 12h00
Début des inscriptions 14h30
Début de la distribution 16h00
Apportez vos sacs!
www.centredentraidemaskoutain.org

Tous les Vendredis
Inscription sur place
12,00 $

INFO:
450-209-2030

MAGASIN
Meubles neufs et usagés
1500, boul. Laframboise, Local 1
Saint-Hyacinthe
Ceuillette de meubles et d'électros

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au Vendredi
10h00 à 17h00
Samedi
10h00 à 15h00

Les profits des ventes soutiennent notre banque alimentaire.